

Jeanne d’Arc, chef de guerre, sorcière et sainte : de l’histoire à la légende (XV^e-XX^e siècles)

FRANÇOIS NEVEUX

Jeanne d’Arc est une figure ambiguë. Elle apparaît soudainement pendant la guerre de Cent Ans et, en quelques mois, elle en renverse le cours. Puis elle est quasiment abandonnée par son protecteur, le roi Charles VII. Faite prisonnière par ses ennemis, elle est livrée aux Anglais, qui la font juger et condamner par l’Église. Il faut attendre plusieurs siècles avant qu’elle ne soit vraiment réhabilitée. Mais son souvenir est alors pollué par de nombreuses légendes, qui courent encore aujourd’hui, sans parler des diverses récupérations politiques dont elle a fait l’objet.

Pour comprendre ce personnage extraordinaire, il faut d’abord se replacer dans le contexte historique du début du XV^e siècle, puis retracer à grands traits sa « vie publique ». Jeanne est surtout connue à travers ses deux procès, procès « de condamnation » (1431)¹, puis procès « en nullité » (1456)². Tous deux procès d’Église, ils nous livrent deux

1. *Procès de condamnation de Jeanne d’Arc*, éd. de Pierre Tisset, 3 vol., Paris, Société de l’Histoire de France, 1960-1971.

2. *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d’Arc*, éd. de Pierre Duparc, 5 vol., Paris, Société de l’histoire de France, 1977-1988. Voir également *Le Procès*

visions parfaitement contradictoires de Jeanne, d'abord hérétique et sorcière, puis inspirée par Dieu. Il faut pourtant attendre le XX^e siècle pour que Jeanne soit enfin déclarée sainte par la même Église catholique qui l'avait condamnée en 1431 ! Entre-temps, la mémoire de Jeanne a connu des hauts des bas. Oubliée puis redécouverte, elle est l'objet d'une ferveur croissante, tant religieuse que républicaine, des années 1860 aux années 1920. Par la suite, son image a été récupérée par certains groupes religieux et partis politiques : il est devenu difficile d'en parler sereinement au XXI^e siècle, ce que nous allons pourtant tenter de faire en historien du Moyen Âge.

La « vie publique » de Jeanne dans son contexte historique

Armagnacs et Bourguignons

L'histoire de Jeanne se déroule pendant la guerre de Cent Ans, qui dure de 1337 à 1453 au moins. Celle-ci est due à un problème de succession, puisque le roi de France Louis X (1314-1316) n'a pas eu d'héritier mâle et que les femmes ont été écartées du trône. Or, si on les avait acceptées, le roi d'Angleterre Édouard III, fils d'une princesse française, aurait pu devenir roi de France !

Après une première phase très active au XIV^e siècle, la guerre connaît une pause (relative) entre 1380 et 1400. À cette époque, en effet, les deux rois de France et d'Angleterre sont mineurs et, à leur majorité, ils souhaitent rétablir la paix. Il s'agit de Charles VI (1380-1422) et de Richard II (1377-1399). Cependant, un grave événement se produit en France : après avoir pris le pouvoir personnellement en 1388, à l'âge de 20 ans, Charles VI sombre dans la folie, à partir de 1392. Dans un premier temps, ses oncles, tuteurs naturels, dirigent le gouvernement royal : il s'agit de Jean, duc de Berry, et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Mais le plus actif et le plus puissant, Philippe de Bourgogne meurt en 1404. Dès lors, des princes de la génération suivante se disputent le pouvoir : ce sont Louis d'Orléans, frère du roi, et Jean sans Peur, nouveau duc de Bourgogne. La France va progressivement sombrer dans la guerre civile entre ceux qu'on

de condamnation et le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle, éd. de Jules Quicherat, 5 vol., Paris, 1841-1849. Premier éditeur scientifique des procès, Quicherat publie en annexe de nombreux documents qui ne sont pas repris par les éditeurs du XX^e siècle.

appelle « les Armagnacs » et les « Bourguignons³ ». Le facteur déclenchant de cette guerre interne est l'assassinat de Louis d'Orléans (1407). Ce meurtre est commis à l'instigation de son cousin Jean sans Peur, qui fut à son tour assassiné par les Armagnacs douze ans plus tard (1419).

Cette guerre civile française ne pouvait pas tomber plus mal. En Angleterre, en effet, le roi pacifique Richard II est renversé et assassiné par son cousin Henri de Lancastre qui s'empare du trône et règne sous le nom d'Henri IV (1399-1413). Or, celui-ci veut reprendre la guerre et lance des raids contre les côtes normandes. Les opérations sur le sol français reprennent avec son fils, Henri V (1413-1422). En 1415, celui-ci bat l'armée française, qui réunissait pourtant les deux factions, à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415)⁴. Deux ans plus tard, Henri V entreprend la conquête systématique de la Normandie, qu'il revendique en tant que descendant de Guillaume le Conquérant. Mais, bien entendu, c'est la France entière qu'il vise, car il a repris à son compte toutes les revendications d'Édouard III.

Henri V pense réussir en s'alliant avec l'une des factions françaises, celle des Bourguignons. En 1420, le traité de Troyes est négocié entre les Anglais et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui assure le gouvernement d'une partie du royaume au nom de Charles VI. Aux termes de ce traité, le fils de Charles VI, également nommé Charles, est déshérité au profit d'Henri V, qui est adopté par le roi fou. Or, les deux rois, Charles VI et Henri V, meurent deux ans après, en 1422. Le traité s'applique néanmoins au profit du nouveau roi d'Angleterre, Henri VI, né du mariage d'Henri V avec la fille de Charles VI, Catherine de France. Mais ce roi n'a que huit mois et le pouvoir est exercé, d'une main de fer, par son oncle Jean, duc de Bedford, qui prend le titre de « régent de France ».

Sous sa direction, les Anglais poursuivent leur progression vers le sud, à partir de la Normandie. En 1428, ils entreprennent le siège d'Orléans, sur la Loire. S'ils réussissent à prendre la ville, ils pourront déferler sur le sud du royaume, qui est encore aux mains du dauphin

3. Bertrand Schnerb, *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre (1407-1435)*, Paris, Perrin, 1988, rééd. : coll. « Tempus », 2009.

4. François Neveux, *Azincourt, la dernière bataille de la chevalerie française*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2015. Valérie Toureille, *Le drame d'Azincourt, histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015.

Charles, devenu Charles VII et qu'on appelle « le roi de Bourges ». Or celui-ci, alors âgé de 25 ans, n'est reconnu que par les Armagnacs... C'est dans ce contexte troublé que se déroule la jeunesse de Jeanne.

Jeunesse et « vocation » de Jeanne

Nous connaissons bien la vie de Jeanne, surtout grâce à ses propres déclarations recueillies au cours du procès de 1431. Son village de Domrémy appartenait à un petit territoire situé à la frontière du royaume, dans le Barrois mouvant⁵. Ce territoire était dirigé par le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, qui était resté fidèle à Charles VII. C'était une enclave située au milieu de la vaste zone contrôlée par les Anglais et leurs alliés bourguignons (les « Anglo-bourguignons »).

De son lointain village frontalier, Jeanne est au courant des événements. Née vers 1412, elle a 12 ou 13 ans en 1424-1425 lorsque les Anglais échouent à prendre le Mont-Saint-Michel, seule place de Normandie à leur résister. Or c'est précisément à cet âge qu'elle entend ses premières voix, et surtout celle de saint Michel ! S'y ajoutent bientôt les voix de sainte Catherine d'Alexandrie et de sainte Marguerite d'Antioche de Pisidie, très vénérées dans tout l'Occident et jusque dans son village⁶. Le message des voix est clair : Jeanne doit aller « en France » pour faire lever le siège d'Orléans et faire sacrer le roi à Reims.

Quelques années plus tard, en 1428, Jeanne se rend à Vaucouleurs et demande à Robert de Baudricourt de l'équiper et de lui fournir une escorte pour la conduire vers celui qu'elle appelle « le dauphin ». Elle est alors âgée de seize ans. Jeanne fait cette démarche contre l'avis de son père et de sa famille, mais avec le soutien d'un « oncle », Durand Laxart. Elle insiste tant que Baudricourt finit par céder : le départ a

5. Le duché de Bar était partagé entre le royaume de France et le duché de Lorraine, relevant du Saint-Empire. La frontière était constituée par la Meuse. La partie située sur la rive gauche était appelée « Barrois mouvant » (sous-entendu « de la couronne de France »). Le village de Domrémy et la maison de Jeanne étaient situés au bord de la Meuse, du côté français.

6. Sainte Marguerite a sa statue dans l'église de Domrémy, datant du XIV^e siècle. Sainte Catherine était très vénérée par les Valois et la propre sœur de Jeanne portait son nom.

lieu le 13 février 1429 et l'arrivée à Chinon, où réside le roi, peut être fixée au 23 février.

Charles VII est évidemment méfiant et il la fait examiner par un « tribunal ecclésiastique » dans la ville de Poitiers, où se sont réfugiés les universitaires parisiens appartenant à la faction des Armagnacs. Ce premier examen lui est favorable, mais nous n'en avons malheureusement pas conservé les actes⁷.

Orléans et Reims (1429)

Dès lors, Jeanne est autorisée à participer aux opérations militaires. Elle se trouve le plus souvent aux côtés de Jean II, duc d'Alençon (âgé de 20 ans), qui vient d'être libéré par les Anglais⁸. Elle a, avec elle, quelques compagnons fidèles, dont son écuyer Jean d'Aulon, mais ne dispose pas d'une véritable « compagnie », comme les autres capitaines. On peut cependant la considérer comme un véritable « chef de guerre », compte tenu du rôle fondamental qu'elle a tenu dans les opérations militaires. Dès le 29 avril 1429, elle fait de nuit son entrée dans la ville d'Orléans, car les Anglais n'ont pas suffisamment de troupes pour réaliser un blocus complet de la ville. Aussitôt, elle réussit à galvaniser les troupes françaises et les entraîne dans des sorties risquées contre les bastilles construites par les Anglais pour encercler la ville. Le 4 mai, la bastille de Saint-Loup est prise et surtout, le 7 mai, la bastille des Tourelles, située au sud de la Loire, au débouché du pont. Dès lors, les chefs anglais sont découragés et, le 8 mai 1429, ils lèvent le siège d'Orléans.

C'est une grande victoire, qui éloigne le risque existentiel d'une invasion de la France du Sud par les Anglais. Le prestige de Jeanne est alors à son apogée auprès des Orléanais, mais aussi de nombreux Français, et même de la plupart des grands de la cour royale. Jeanne assure qu'elle remplit une mission divine : ce sont les « voix » d'anges et de saintes qui lui ont ordonné, au nom de Dieu, de libérer Orléans. Tous les partisans de Charles VII ont alors envie d'y croire. En revanche, du côté anglais, la perception des événements est tout autre.

7. Nous ne connaissons cet examen de Poitiers que par ses conclusions, publiées par Jules Quicherat, *Le Procès de condamnation...*, *op. cit.*, t. III, p. 391-392.

8. Fait prisonnier à l'issue de la bataille de Verneuil (17 août 1424), Jean II, duc d'Alençon, alors âgé de 17 ans, est libéré contre une énorme rançon. Voir *infra* note 13.

N'oublions pas que les Anglais du ^{xv}^e siècle sont de bons catholiques, tout comme les Français. Ils ne peuvent imaginer que Dieu s'est prononcé contre eux et qu'il a envoyé une « prophétesse » pour les combattre. Dans la vision binaire, qui est celle des hommes et des femmes du Moyen Âge, si Jeanne ne vient pas de Dieu, elle ne peut venir que de « l'Ennemi », c'est-à-dire du Diable. C'est ce qu'écrit en toutes lettres le duc de Bedford à ses troupes. Les réactions des Français « bourguignons » sont beaucoup plus mitigées. Beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à changer de camp au cours des mois suivants.

Car l'épopée de « la Pucelle » n'est pas terminée. Jeanne doit encore accomplir la seconde partie de sa mission : faire sacrer « le dauphin » à Reims, afin qu'il devienne véritablement roi. Dans les semaines suivant la levée du siège, elle ne cesse de le presser d'organiser une nouvelle expédition. Or la ville de Reims est à la tête d'une principauté ecclésiastique, dont le chef est le duc-archevêque. Celui-ci est alors Regnault de Chartres, qui réside à Chinon, mais n'est guère favorable à Jeanne. De plus, Reims est située au cœur du comté de Champagne, entièrement contrôlé par les Anglo-bourguignons. Les troupes françaises de Charles VII doivent donc se frayer un chemin par les armes. En réalité, les choses sont plus faciles que prévu, en grande partie grâce à Jeanne. Son prestige est désormais si grand que la plupart des villes traversées se rendent sans combat et se rallient au roi de France. Le 17 juillet 1429, Charles VII est enfin sacré dans la cathédrale de Reims. Peu de pairs du royaume sont présents : trois pairs ecclésiastiques, dont l'archevêque Regnault, et un seul pair laïc, le duc d'Alençon. Jeanne est là aussi, bien entendu, même si elle n'est pas placée au premier rang.

Après son sacre, Charles VII est évidemment satisfait : grâce à Jeanne, il a obtenu un atout essentiel face à ses adversaires. Afin de rétablir un semblant d'équilibre, les Anglais en sont réduits à organiser un sacre au rabais pour leur petit roi, Henri VI, à Notre-Dame de Paris⁹. Pourtant, le roi de France ne va pas continuer à soutenir activement Jeanne. Celle-ci voudrait poursuivre sur sa lancée la reconquête des territoires occupés par les Anglais ou par les Bourguignons. Or Charles VII pense et agit en politique, même si on lui a souvent

9. Ce sacre d'Henri VI, alors âgé de 10 ans, a lieu le 16 décembre 1431, en présence de seulement deux pairs ecclésiastiques : Pierre Cauchon, comte-évêque de Beauvais, et Jean de Mailly, comte-évêque de Noyon.

reproché son indécision et son caractère velléitaire. Il sait que la seule façon de vaincre les Anglais est de défaire leur alliance avec les Bourguignons. Le duc de Bourgogne est un prince français et un cousin du roi de France. Certes il n'a pas oublié que son père avait été assassiné par les Armagnacs, en présence du jeune dauphin¹⁰. Mais Charles VII sait qu'une réconciliation n'est pas impossible. Les canaux de négociations entre les deux parties ne sont pas fermés. Dès lors, Jeanne devient un obstacle, car elle ne songe qu'à combattre les Bourguignons, tout autant que les Anglais. Le roi la laisse donc échouer devant Paris, où elle est blessée le 8 septembre 1429, et elle ne livre plus que des combats secondaires. Le 23 mai 1430, elle entre dans Compiègne, assiégée par les Bourguignons. Elle entreprend aussitôt une sortie improvisée et se fait prendre par un vassal du duc de Bourgogne, Jean de Luxembourg, comte de Ligny¹¹. Ce faisant, elle a traversé l'Oise et elle est donc passée, sans le savoir, du diocèse de Soissons au diocèse de Beauvais.

Jeanne prisonnière

Selon les règles de la guerre au Moyen Âge, Jeanne « chef de guerre » aurait dû être rachetée par son seigneur, en l'occurrence le roi de France qu'elle avait fait sacrer. Or Charles VII ne fait aucune tentative en ce sens. En revanche, le duc de Bedford se montre très actif. Il envoie à Jean de Luxembourg un excellent négociateur, Pierre Cauchon, évêque-comte de Beauvais. Celui-ci était depuis toujours un fidèle du duc de Bourgogne et il n'avait pas pardonné à Charles l'assassinat de son maître. De plus, il pouvait en vouloir à Jeanne puisqu'à cause d'elle, sa ville épiscopale de Beauvais avait été reprise par les Français au mois d'août 1429¹². Mais c'était surtout un excellent diplomate qui avait fait ses preuves au concile de Constance (1414-1417) et dans la négociation du traité de Troyes (1420). De fait,

10. L'assassinat de Jean sans Peur avait eu lieu le 10 septembre 1419 sur le pont de Montereau (Seine-et-Marne). Le dauphin Charles était alors âgé de 16 ans et demi.

11. Jean II de Luxembourg était le fils de Jean I^{er} de Luxembourg, comte de Guise et de Ligny, et de Marguerite d'Enghien. C'était le frère de Louis, futur archevêque de Rouen (1437-1443). Voir *infra*.

12. Pierre Cauchon se trouvait alors à Beauvais et il dut s'enfuir quand les habitants décidèrent d'ouvrir leurs portes aux troupes de Charles VII.

il réussit à obtenir la livraison de Jeanne aux Anglais contre une rançon de 10 000 francs. C'était certes une somme importante, mais très inférieure à celles qui étaient exigées pour la libération des princes et des grands seigneurs¹³. Jeanne était traitée selon son rang dans la société, et encore était-ce une rançon considérable pour une simple fille de paysan !

Le plus grave pour Jeanne, c'est que cette somme est versée, non pour sa libération, mais pour sa livraison à ses pires ennemis. De plus, sans doute à l'instigation de Pierre Cauchon et d'autres clercs du parti bourguignon, il est décidé de lui faire un procès d'Église. C'était logique si on la considérait comme une envoyée du Diable ou, à tout le moins, comme une sorcière. Dès lors, son juge « naturel » était l'évêque de Beauvais, car elle avait été prise dans les limites de son diocèse. Et cependant, elle ne pouvait pas être jugée à Beauvais, car cette ville échappait au pouvoir des Anglo-bourguignons. Pierre Cauchon obtient donc du chapitre de Rouen l'autorisation de tenir le procès dans la capitale de la Normandie, qui était la véritable capitale des Anglais en France (même s'ils tenaient encore Paris)¹⁴.

Les deux procès de Jeanne

Le procès de condamnation (1431)

Il n'est pas question dans ce cadre restreint d'entrer dans les détails du procès, mais seulement d'en évoquer les grandes lignes.

13. On peut mentionner, à titre de comparaison, l'énorme rançon exigée par les Anglais pour la libération du duc Jean II d'Alençon, fait prisonnier à la bataille de Verneuil (1424). Celle-ci se montait à 20 000 saluts d'or. Pour ce faire, il est obligé de vendre (à son oncle maternel, le duc de Bretagne) la seigneurie de Fougères, qui lui venait de sa mère, Marie de Bretagne.

14. Cette autorisation est demandée au chapitre, et non à l'archevêque, car le siège est alors vacant. L'archevêque Jean de La Rochetaillée (1423-1429) vient d'être transféré à Besançon et son successeur n'est nommé que trois ans plus tard : c'est Hugues d'Orges (1432-1436). Notons que le gouvernement du duc de Bedford souhaitait que le pape donne l'archevêché de Rouen à Pierre Cauchon, mais il avait un puissant concurrent en la personne de Louis de Luxembourg, évêque de Théroüanne et frère de Jean II comte de Ligny, qui finit par obtenir le siège de Rouen en 1437. Entre-temps, Pierre Cauchon avait été transféré à l'évêché de Lisieux, qu'il occupa jusqu'à sa mort (1432-1442).

D'emblée, ce procès se situe hors des normes habituelles¹⁵. C'est un procès d'Église conduit par des ecclésiastiques. C'est aussi un procès politique, car les autorités anglaises interviennent constamment pour obtenir le résultat escompté, c'est-à-dire la mort de Jeanne. Au contraire, Pierre Cauchon tient à faire « un beau procès », comme l'a dit l'un des témoins de 1456. Cela signifie qu'il veut respecter toutes les règles fixées par le droit canon et la procédure d'inquisition. On a de fortes raisons de penser qu'il ne souhaitait pas la mort de Jeanne, mais un « repentir », par lequel celle-ci reconnaîtrait ses erreurs et admettrait qu'elle n'était pas envoyée par Dieu. Un verdict allant dans ce sens aurait été, à ses yeux, beaucoup plus efficace qu'une condamnation à mort, qui ferait d'elle une héroïne.

Dès le début, les Anglais ont exigé que Jeanne soit enfermée dans une prison laïque, le château de Rouen, et que le procès se déroule à l'intérieur du même château, et non dans un lieu d'Église. Et pourtant, juges et assesseurs sont des clercs. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, est le principal juge. Il est assisté par Jean Le Maistre, vice-inquisiteur du diocèse de Rouen, qui ne prend sa place que tardivement, après avoir obtenu l'autorisation du grand inquisiteur de France¹⁶. Le tribunal comprend encore un promoteur, Jean d'Estivet, chanoine de Beauvais et de Bayeux, un examinateur des témoins, Jean de la Fontaine (*sic*), et un exécuteur des convocations, Jean Massieu. En outre, des assesseurs en nombre variable (de 40 à 60), assistent aux séances publiques. Presque tous sont des Normands, chanoines ou clercs du diocèse de Rouen. Enfin, trois notaires locaux retranscrivent la teneur des débats : Guillaume Manchon, Guillaume Colles et Nicolas Taquel. Leur transcription est une « minute française », dont le texte nous est parvenu. Celle-ci servit plus tard à rédiger une version officielle du procès, en latin, en quatre exemplaires, dont toutes les pages sont contresignées par les notaires. Nous avons conservé trois

15. Sur les procès et leur écho au long des siècles, voir François Neveux (éd.), *De l'hérétique à la sainte, les procès de Jeanne d'Arc revisités*, Actes du colloque de Cerisy (2009), Caen, PUC, 2012.

16. Jean Le Maistre s'est montré très réticent à jouer un rôle majeur dans un tel procès, qui aurait dû être conduit par le grand inquisiteur de France, Jean Graverent. Ce dernier refuse de le conduire, car il est retenu à Coutances par d'autres procès (sans importance, en réalité). Il délègue donc pour ce faire Jean Le Maistre, mais son autorisation ne lui parvient que le 12 mars 1431, deux mois après le début du procès de Jeanne !

de ces quatre manuscrits en original, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et à la British Library.

Le procès s'ouvre officiellement le 9 janvier 1431. Une première phase dite préparatoire dure jusqu'au 20 février. Puis viennent les interrogatoires publics, qui ont lieu en présence de nombreux assesseurs, dans la chapelle du château de Rouen ou dans la « chambre du parement » (21 février au 3 mars). Le procès nous permet d'entendre les paroles mêmes de Jeanne. Dès le début, elle refuse de prêter le serment qu'on exige d'elle. On l'interroge sur certains épisodes de sa jeunesse, sur ses voix, sur la mission qu'elle dit avoir reçue, sur le port d'un habit d'homme, sur les circonstances de la rencontre avec son roi (Charles VII), etc. Pierre Cauchon est souvent relayé par Jean Beupère, rompu aux méthodes de l'inquisition (qui ont inspiré les modes d'interrogatoire contemporains). L'objectif est de faire avouer l'accusée. L'organisation de ces séances publiques est très lourde et l'évêque décide de les poursuivre dans la prison même de Jeanne, avec un tout petit nombre de participants (10 au 17 mars). Au terme de ces interrogatoires, il apparaît que Jeanne refuse de se soumettre à l'Église, du moins à l'Église représentée par cet évêque et ses assistants. On lui a pourtant fait une leçon de catéchisme en lui expliquant la différence entre « l'Église militante » et « l'Église triomphante¹⁷ ». Mais elle ne veut obéir, selon ses propres termes, qu'à « l'Église victorieuse de là-haut ». Pour les juges, c'est une faute très grave et déjà un motif suffisant de condamnation.

Le réquisitoire est ensuite lu par le promoteur, Jean d'Estivet, en 70 articles très touffus. Reprenant souvent les paroles de Jeanne, il aboutit à de graves accusations : elle est hérétique et superstitieuse ; elle s'habille en homme, ce qui est scandaleux ; elle s'est conduite en chef de guerre, ce qui est inadmissible pour une femme ; elle n'a pas su discerner le vrai pape, et elle est donc schismatique (alors qu'on sort du Grand Schisme d'Occident, avec deux ou trois papes)¹⁸. Et

17. L'Église militante se trouve sur terre et comprend le pape, les évêques, le clergé et les fidèles vivants. L'Église triomphante est au ciel auprès de Dieu, avec les anges, les saints et toutes les âmes des chrétiens sauvés.

18. Le concile de Constance avait démis les trois papes concurrents en 1417 et élu un pape unique, Martin V (Oddone Colonna). Mais le pape d'Avignon, Benoît XIII, avait refusé de démissionner. Après sa mort, trois cardi-

surtout, elle refuse de se soumettre à l'Église, ce qui est l'accusation capitale.

Pierre Cauchon n'est pas satisfait de ces 70 articles, souvent outranciers, et leur substitue 12 articles, beaucoup plus simples, mais tout aussi dangereux pour l'accusée. En voici la substance. « Une certaine femme » affirme que lui sont apparus les anges Michel et Gabriel et les saintes Catherine et Marguerite. Les saintes lui ont dit, sur ordre de Dieu, qu'il fallait aller trouver « un prince du siècle » qui, grâce à elle, remporterait la « victoire sur ses adversaires ». Elles lui commandèrent également de porter l'habit d'homme. Et surtout, la femme en question se dit envoyée par le Dieu du ciel, mais refuse de se soumettre à l'Église militante.

Ces 12 articles ont été soumis à 22 théologiens de Rouen, puis à l'Université de Paris, et à deux évêques, Philibert de Montjeu, de Coutances, et Zanon de Castiglione, de Bayeux. Tous concluent (avec des nuances pour certains) que les apparitions de Jeanne procèdent d'un esprit malin, que certaines de ses affirmations sont « blasphématoires envers Dieu et les saintes » et que, finalement, l'accusée est « suspecte d'erreur en la foi ».

Par la suite, Jeanne est soumise à des « exhortations charitables » pour l'inciter à changer d'avis. Sur le conseil de certains assesseurs, elle fait un appel au pape, ce qui n'est pas suivi d'effet¹⁹. Le 24 mai 1431, enfin, Jeanne est conduite au cimetière de Saint-Ouen, où doit être prononcée la sentence, en présence d'une grande foule. Or on assiste à un retournement spectaculaire. Jeanne interrompt Pierre Cauchon dans sa lecture et accepte d'abjurer « ses erreurs ». Dès lors, une autre sentence est lue : Jeanne est seulement condamnée à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau de tristesse ».

naux dissidents lui avaient choisi un successeur, qui prit le nom de Clément VIII (1424-1429). Un cardinal, Jean Carrier, archidiacre de Rodez, avait élu à lui seul un autre pape, Benoît XIV (1425-1430). Ce dernier n'était soutenu que par le comte d'Armagnac. Or, le comte écrivit à Jeanne pour lui demander son avis et elle lui répondit. Sa lettre tomba entre les mains du tribunal de Rouen et elle constitua un élément à charge contre elle : admettant, même implicitement, qu'il y avait un autre pape que Martin V, Jeanne pouvait être considérée comme schismatique.

19. Le pape Martin V est mort pendant le procès, le 20 février 1431 et son successeur, le Vénitien Gabriele Gondulmer, est élu dès le 3 mars, prenant le nom d'Eugène IV (1431-1447).

Cependant, les autorités anglaises exigent que Jeanne soit reconduite, non dans une prison ecclésiastique, gardée par des femmes, mais dans sa prison laïque, où elle était sous la surveillance de plusieurs soldats. On apprend par le témoignage de son confesseur, en 1450, qu'elle y a été violée par « un milord anglais ». Dès lors, pour se protéger, elle reprend l'habit d'homme, ce qui signifie pour les juges qu'elle est retournée à ses erreurs, l'habit masculin lui ayant été auparavant reproché. Elle est devenue une « hérétique relaps » et ne peut plus échapper à la mort. De fait, le 30 mai, après avoir reçu la confession et la communion²⁰, Jeanne est abandonnée au « bras séculier », personnifié par le bailli de Rouen, et finalement brûlée sur la place du Vieux Marché.

Tout est fini et pourtant, huit jours plus tard, le 7 juin 1431, Pierre Cauchon réunit sept assesseurs, dont le confesseur de Jeanne, Martin Ladvenu. Tous déclarent sous serment qu'au dernier moment, Jeanne est revenue sur ses précédentes déclarations. Elle a admis que ses voix l'avaient déçue : elle ne savait pas si elles procédaient de bons ou de mauvais esprits. Le texte de cette « Information posthume » a été inséré dans les versions officielles du procès, mais il n'est pas contresigné par les notaires, car ils n'étaient pas présents.

Il y a de fortes probabilités que cette démarche ait été recommandée par les Anglais. Dès le lendemain, en effet, des lettres sont envoyées, au nom d'Henri VI, à l'empereur, aux rois et aux princes de la chrétienté. Il y est notamment écrit : « La malheureuse, voyant imminente sa fin prochaine, reconnut et confessa que ces esprits [...] étaient mauvais et menteurs, que sa délivrance de prison lui avait été fausement promise par ces mêmes esprits ». Ainsi, les Anglais espéraient avoir gagné la bataille de la propagande contre leur adversaire, Charles VII. On peut penser que celui-ci en a été durement affecté. Il ne réagit pas, mais, à travers Jeanne, il était directement visé, et son honneur était entaché. Le roi dut pourtant attendre plus de vingt ans avant de pouvoir organiser un procès en annulation de cette condamnation.

20. On le sait par les témoignages du procès en nullité (1450-1456), et surtout par celui de son confesseur, le dominicain Martin Ladvenu.

Le procès en nullité

Au cours des vingt années suivantes (1431-1450), les Anglais continuent d'occuper la Normandie, même s'ils subissent de graves revers : abandon de Paris (1436) et perte d'Évreux (1441). Les acteurs du procès poursuivent sans entraves leur carrière ecclésiastique. Ainsi, Pierre Cauchon, devenu l'un des hommes importants du gouvernement d'Henri VI, est transféré en 1432 du diocèse de Beauvais à celui de Lisieux, dont l'évêque était également comte²¹. On peut considérer qu'il y fut un bon prélat, jouant notamment un rôle essentiel dans la constitution d'une municipalité²² et tentant même de rendre à nouveau la Touques navigable, pour restituer à Lisieux son débouché sur la mer²³. Il mourut à Rouen en 1442, à l'âge, respectable pour l'époque, de 71 ans.

En 1444, Charles VII et Henri VI (devenu adulte) concluent les trêves de Tours, qui entraînent l'arrêt des combats et gèlent le front pendant cinq ans. La paix (relative) est sanctionnée par un mariage, puisque le roi d'Angleterre épouse en 1445 Marguerite d'Anjou, fille du « roi René » et nièce de Marie d'Anjou, reine de France. Et pourtant, rien n'est réglé sur le fond. Pendant la trêve, Charles VII a pu constituer une armée permanente et se doter d'une artillerie puissante. La guerre reprend en 1449 et les Français attaquent la Normandie sur trois fronts. La bataille décisive a lieu à Formigny, le 15 avril 1450 : les dernières troupes anglaises doivent quitter la Normandie. La victoire française est complétée par la bataille de Castillon, en 1453, qui entraîne l'expulsion des Anglais de Bordeaux et de la Guyenne²⁴. On

21. L'évêque de Lisieux était le chef spirituel de son diocèse, mais aussi le chef temporel de son « comté », limité à quelques paroisses autour de la ville épiscopale. Notons que le roi reconnaissait son pouvoir temporel, mais pas son titre de comte. Il n'en était pas de même pour les évêchés-comtés de Beauvais, Laon, Langres, Châlons et Noyon, dont les titulaires (dont Pierre Cauchon de 1420 à 1429), étaient reconnus comme comtes et pairs du royaume de France.

22. François Neveux, *Bayeux et Lisieux, villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge*, Caen, Éditions du Lys, 1996, p. 438-453.

23. François Neveux, « Lisieux, port de mer au XV^e siècle ? Une tentative pour rendre la Touques à la navigation », in Bernard Bodinier & François Neveux (éd.), *Ports et lieux d'échange en Normandie*, Actes du 55^e Congrès de la FSHAN, Louviers, FSHAN, 2021, p. 335-348.

24. La bataille de Castillon (Gironde) a lieu le 17 juillet 1453. Elle entraîne l'expulsion des Anglais de l'Aquitaine, et donc de tout le territoire du royaume de

peut considérer que la guerre de Cent Ans est terminée *de facto*, même si aucun traité de paix n'est signé²⁵.

Charles VII, désormais appelé « le Victorieux », peut alors se consacrer à la question de la mémoire de Jeanne et au rétablissement de son propre honneur. Dès 1450, il confie une première enquête à Guillaume Bouillé, qui interroge sept témoins à Rouen. Cette enquête est très intéressante, car tout à fait spontanée. Ainsi, Jean Beupère reste fidèle à ses positions de 1431 : il déclare que les apparitions de Jeanne étaient plutôt de cause naturelle que de cause surnaturelle. Il n'est plus jamais interrogé par la suite ! Une nouvelle enquête est conduite en 1452 par le cardinal Guillaume d'Estouteville, qui allait être nommé archevêque de Rouen l'année suivante. Pour tenir le procès, il fallait cependant obtenir l'accord du pape, alors Nicolas V (1447-1455). Or ce dernier est très réticent, et c'est son successeur, Calixte III, qui signe le rescrit apostolique, le 11 juin 1455²⁶. Dès lors, les choses se précipitent et l'ouverture solennelle du procès a lieu le 7 novembre 1455, à Notre-Dame de Paris. Par la suite, le tribunal se transporte à Rouen. Trois juges vont diriger la procédure : Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims²⁷, Guillaume Chartier,

France (Calais mis à part). Notons que quelques mois auparavant, Constantinople avait été prise par les Turcs Ottomans (le 29 mai 1453). Cette année est souvent considérée comme celle de la fin du Moyen Âge.

25. Dans les années suivantes, l'Angleterre a été en butte à une guerre civile, la guerre des Deux-Roses, qui empêche les rois de poursuivre la guerre contre la France. Cependant, en 1475, a lieu sur la Somme un débarquement d'Édouard IV (1461-1483), roi de la famille d'York (Rose blanche), opposé au roi de la famille Lancastre, Henri VI (Rose rouge). Édouard signe alors avec Louis XI, à Picquigny, un traité qui instaure une trêve de neuf ans, mais qui est considéré par la population française comme un véritable traité de paix.

26. Nicolas V meurt le 24 mars 1455 et son successeur est élu le 8 avril. C'est Alfonso Borgia (Alonso Borja), premier pape de cette famille espagnole, qui prend le nom de Calixte III (1455-1458).

27. Appartenant à une célèbre famille de la bourgeoisie parisienne, Jean Jouvenel est d'abord comte-évêque de Beauvais (1432-1444), où il succède à Pierre Cauchon, puis comte-évêque de Laon (1444-1449) et, enfin, duc-archevêque de Reims (1449-1473). Il est aussi un écrivain connu, auteur notamment d'une *Histoire de Charles VI*.

évêque de Paris²⁸ et Richard Olivier, évêque de Coutances. Toutefois, celui qui joue le rôle principal est l'inquisiteur de France, Jean Bréhal, dominicain du couvent d'Évreux.

Le nouveau procès est tout aussi politique que le premier. Cette fois-ci, les faits sont revus dans une nouvelle perspective. Jeanne est considérée comme une véritable envoyée de Dieu, qui a permis à Charles VII de gagner la guerre contre les Anglais et d'être couronné à Reims. On convoque encore les témoins en avril-mai 1456. Les gens du village de Jeanne, Domrémy, sont souvent encore relativement jeunes : ses anciennes compagnes ont environ 45 ans (âge qu'elle aurait atteint si elle avait survécu). En revanche, les assesseurs de Rouen sont souvent âgés et certains sont désignés comme des « vieillards valétudinaires ». Cependant, ces témoins ne sont pas interrogés librement. Selon la pratique de l'inquisition, ils sont soumis à un questionnaire très orienté politiquement et les réponses sont souvent induites par les questions. Seuls les grands personnages réussissent à s'exprimer à peu près librement, comme le duc d'Alençon et Jean d'Aulon, l'ancien écuyer de Jeanne.

Beaucoup d'acteurs secondaires du procès vont livrer des informations fondamentales, comme le notaire Guillaume Manchon, qui remet aux membres du tribunal sa copie de la minute française²⁹. En revanche, on évite de convoquer les principaux responsables encore vivants : Jean Beupère, Raoul Roussel, archevêque de Rouen³⁰, et surtout Jean Le Maître, le vice-inquisiteur de 1431. Ce dernier est convoqué au couvent dominicain de Beauvais, alors que tout le monde sait qu'il réside au couvent d'Évreux ! Il est décidé de s'en prendre au seul Pierre Cauchon, qui est mort en 1442. Ainsi, le premier article de l'interrogatoire de 1452, comprenant 12 articles commence par ces mots : « Premièrement, feu Mgr Pierre Cauchon, alors évêque de Beauvais, était poussé par une passion désordonnée pour

28. Né à Bayeux, Guillaume Chartier est évêque de Paris de 1447 à 1472. C'est le frère d'Alain Chartier, le célèbre poète partisan de Charles VII, et de Jean Chartier, moine de Saint-Denis, auteur d'une *Chronique de Charles VII*.

29. Nous n'avons pas conservé l'original de la minute française de Guillaume Manchon, mais seulement des copies plus tardives (fin du XV^e siècle). Voir Paul Donceur & Yvonne Lanhers, *La minute française des interrogatoires de Jeanne la Pucelle*, Paris – Melun, Librairie d'Argences, 1952.

30. Ancien assesseur du premier procès, Raoul Roussel est archevêque de Rouen de 1444 à 1452, date de sa mort.

faire le procès contre la défunte Jeanne. » Les autres articles sont de la même eau. Pierre Cauchon est accusé d'avoir racheté Jeanne de sa propre initiative, de l'avoir placée dans une prison laïque, d'avoir été un juge incompétent du parti des Anglais. En somme, d'après ce questionnaire, l'évêque de Beauvais est considéré comme le seul responsable de la mort de Jeanne.

C'est l'inquisiteur, Jean Bréhal, qui synthétise l'énorme matière du procès dans une *Recollectio*, que nous appellerions « réquisitoire ». Pierre Cauchon y apparaît donc, *post mortem*, comme le principal accusé. Il a préféré « vivre comme un errant avec les Anglais, plutôt que de promettre et de garder la fidélité qu'il devait à son roi légitime ». Il a tenu le procès aux frais des Anglais. Il a fait pression sur les assesseurs. Finalement, Jeanne passe au second plan. Jean Bréhal reproche à Pierre Cauchon de lui avoir demandé de prêter serment de dire la vérité. Il « a ordonné et permis des interrogatoires difficiles, subtils, obscurs, captieux et tronqués » et n'a tenu aucun compte du « sexe de ladite Pucelle et de la fragilité de sa raison ». En conclusion, Jean Bréhal affirme que l'évêque de Beauvais procéda à la sentence définitive « à cause de la reprise de l'habit d'homme [...] et aussi de la constante adhésion [de Jeanne] à ses révélations », mais il le fit « sans accepter les délibérations et les conseils de la plus saine partie des assistants qu'il avait lui-même convoqués », ce qui permet d'excuser les assesseurs survivants.

Enfin, Jean Bréhal affirme que le procès de Jeanne contenait des injustices manifestes et que la sentence devait être annulée.

Le jugement est rendu le 7 juillet 1456 dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen. En premier lieu, les 12 articles sont condamnés, comme « extraits de façon corrompue, artificieuse, calomnieuse, frauduleuse et malicieuse du prétendu procès et des prétendues confessions de ladite défunte ». Ils sont immédiatement lacérés. Ensuite le procès et les deux sentences de 1431 sont déclarés « nuls, invalides, inutiles et vains ». Le roi lui-même n'est pas mentionné, mais il demeure évidemment le principal bénéficiaire de l'opération. Jeanne, cette jeune femme qui l'avait aidé dans un moment crucial de son règne, n'est plus condamnée. Et lui-même n'est donc plus entaché par la souillure du premier procès. Son honneur est enfin rétabli.

Après ce second procès, on doit cependant constater que la figure de Jeanne est loin d'être admirée par tous. Pendant de longs siècles,

elle reste un objet de polémique, avant d'être vraiment réhabilitée au XIX^e siècle.

La mémoire de Jeanne

Jeanne oubliée (XVI^e-XVIII^e siècle)

Dans un premier temps, le souvenir de Jeanne s'estompe lentement, à tel point qu'on peut considérer qu'elle est oubliée, ou du moins fort négligée par les historiens et les écrivains.

Au XVI^e siècle, on constate un affaiblissement général de l'intérêt pour Jeanne et il faut attendre les guerres de religion, à partir des années 1560, pour que se manifeste un regain d'attention à son égard. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, exprime un point de vue pour le moins nuancé dans un ouvrage publié en 1570³¹. Il se contente de présenter divers points de vue sur la Pucelle, sans trancher : sainte pour les uns, « garce » de Dunois ou de Baudricourt pour les autres³². Étienne Pasquier est l'un des rares auteurs à se prononcer en sa faveur dans ses *Recherches de la France* (1569-1580)³³. Il décrit l'épopée de Jeanne comme un « miracle très exprès de Dieu ».

Au XVII^e siècle, Jeanne est encore un objet de controverse, en particulier dans le cadre de l'Université de Paris. Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie, écrit dans les années 1625-1630 un ouvrage sur Jeanne, qui n'est publié qu'au début du XX^e siècle³⁴. Il exalte l'héroïne sur tous les plans, mais accable son juge, Pierre Cauchon. En revanche, quand un régent du collège de Navarre propose à ses étudiants le procès de condamnation comme sujet de dissertation, presque tous concluent, comme les juges de 1431, à l'abandon au bras séculier, c'est-à-dire à la mort de Jeanne ! Dans l'ensemble, les historiens du temps, Scipion Dupleix, Mézeray³⁵, le jésuite Gabriel Daniel,

31. Du Haillan (Bernard de Girard, seigneur), *De l'Estat et succez des affaires de France*, 1570.

32. Jean, fils bâtard du duc Louis d'Orléans, était l'un des chefs de guerre compagnons de Jeanne. Il devint en 1439 comte de Dunois. On l'appelle couramment « le bâtard d'Orléans » ou « Dunois ».

33. Étienne Pasquier, *Des recherches de la France*, 1569.

34. Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans* (1625-1630), éd. du chanoine Philippe-Hector Dunand, 2 vol., Paris, Desclée de Bouver, 1911-1912.

35. François Eudes de Mézeray, *Abrégé chronologique*, édition de 1692, p. 241-247. Mézeray est le frère de saint Jean Eudes.

restent très modérés sur la question³⁶. On constate pourtant un nouvel engouement pour Jeanne, qui transparait par exemple à travers le poème héroïque de Jean Chapelain, *La Pucelle ou la France délivrée* (1656)³⁷.

Le siècle des Lumières est plutôt défavorable à Jeanne. Comme l'écrit Sainte-Beuve avec humour : « À force d'ennui, Chapelain appelait les repréailles. Voltaire eut le malheur de s'en charger et tout son siècle celui d'y applaudir³⁸ ». Voltaire publia son poème *La Pucelle d'Orléans* en 1752, à Genève. Jeanne y est tournée en ridicule, mais l'auteur y fait surtout de nombreuses allusions anachroniques à la situation politique et culturelle de son temps³⁹. À la même époque, l'article de l'*Encyclopédie* considère « la célèbre amazone » de façon plutôt sympathique, mais tourne en dérision les voix, « des fables inventées par la superstition et par la haine ». Même les auteurs catholiques sont très réservés sur les visions, comme l'abbé Langlet du Fresnoy dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* (1753)⁴⁰. Chez les historiens du temps, on trouve presque toujours la même opinion : admiration pour Jeanne, mais scepticisme sur ses voix. C'est le cas aussi bien pour Villaret dans son *Histoire de France*⁴¹ que pour le marquis de Luchet dans sa *Dissertation sur Jeanne d'Arc* (1776)⁴². À la veille de la Révolution, François de L'Averdy, conseiller au Parlement de Paris et contrôleur des Finances, publie un *Mémorial* (1787) et des *Notices* (1790) sur les procès de Jeanne d'Arc⁴³. Il s'y montre très favorable à la Pucelle, mais très hostile à son principal juge.

36. Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, 1629, t. II, p. 828-840. Gabriel Daniel s.j., *Histoire de France*, t. II, 1713, col. 1086-1091.

37. Ce poème de Chapelain est une œuvre emphatique et boursoufflée.

38. Charles Agustin Sainte-Beuve, *Causerie du lundi*, Paris, Garnier frères, [s. d.], 5^e éd., p. 400.

39. Voltaire, *La Pucelle d'Orléans, poème héroï-comique en 18 chants*, Genève, 1752.

40. Abbé Nicolas Langlet du Fresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1753.

41. Claude Villaret, *Histoire de France*, t. XIV, 1764, p. 372-374. Villaret (1715-1766) est le continuateur de l'abbé Paul François Velly (1709-1759).

42. Marquis de Luchet, *Dissertation sur Jeanne d'Arc nommée la Pucelle d'Orléans*, 1776.

43. Clément Charles François de L'Averdy, *Mémorial concernant la recherche à faire des minutes originales des différentes affaires qui ont eu lieu par rapport à Jeanne d'Arc*, Paris, 1787 ; *Id.*, *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. III, 1790.



*Lettrine historiée dite de Jeanne d'Arc à l'étendard, faux commis au tournant des XIX^e et XX^e siècles, 16,5 x 14 cm, Paris, Archives nationales.
Reproduction libre de droits, Wikimedia Commons*

Pour lui, le procès de 1456 est parfaitement régulier, alors que celui de 1431 est un chef-d'œuvre d'injustice. L'Averdy a néanmoins réalisé un travail très sérieux, qui ouvre la voie aux historiens du XIX^e siècle.

Jeanne redécouverte et exaltée (XIX^e-XX^e siècles)

Le XIX^e siècle est marqué par une véritable redécouverte de Jeanne d'Arc. Celle-ci se fait d'abord dans la lignée de L'Averdy, par des auteurs qui expriment leur admiration pour Jeanne, mais font reporter toute la responsabilité de sa condamnation sur Pierre Cauchon. C'est le cas pour Le Brun de Charmettes dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* (1817)⁴⁴ ou de Prosper de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne* (1824). Cependant, à partir des années 1840 se dessinent deux écoles bientôt antagonistes : l'école rationaliste et l'école catholique.

Le premier représentant de l'école rationaliste, et le plus célèbre, est Jules Michelet. Dans son *Histoire de France*, dès 1841, il assigne à Jeanne une mission de redressement national, plutôt qu'une mission divine, à laquelle il ne croit pas. Quelques années plus tard, il développe son propos dans un volume entier consacré à *Jeanne d'Arc* (1853)⁴⁵. C'est au cours de la même année 1841 que Jules Quicherat commence sa monumentale publication scientifique des procès de Jeanne, qu'il poursuit jusqu'en 1849. En 1850, il publie ses *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, dans lesquels il va plus loin que Michelet⁴⁶. Il cherche à démêler le vrai du faux dans les déclarations de Jeanne et s'efforce de trouver des explications rationnelles à ses voix, considérées comme de simples hallucinations. Il apparaît, plus que Michelet, comme le vrai chef de l'école rationaliste. Dans la lignée de Quicherat on peut citer de nombreux historiens, comme Henri Martin⁴⁷, Vallet de Viriville, Du Fresne de Beaucourt, tous deux bio-

44. Philippe Alexandre Le Brun de Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 4 vol., 1817.

45. Jules Michelet, *Histoire de France*, t. V, 1841 ; *Id.*, *Jeanne d'Arc*, 1853.

46. *Le Procès de condamnation...*, *op. cit.* ; Jules Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, 1850.

47. Henri Martin, *Histoire de France*, 1834-1836, t. VII et VIII ; *Id.*, *Jeanne Darc*, 1856.

graphes de Charles VII⁴⁸. On peut encore mentionner Siméon Luce (*Jeanne d'Arc à Domrémy*, 1886) ou Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Maritime de 1851 à 1905 (*Recherches sur le procès* et *Notes sur les juges*)⁴⁹. Ce courant est bien représenté à l'École des Chartes : Vallet de Viriville y fut professeur et Luce comme Beaurepaire furent ses élèves. Notons que ce dernier était un fervent catholique. S'il étudie les procès de façon scientifique, il est confronté au développement d'une nouvelle école historique, qui se considère comme franchement catholique.

Le premier représentant de cette école catholique est paradoxalement Henri Wallon, qui est considéré comme « le père de la République »⁵⁰. Sous le Second Empire, en 1860, il avait publié une *Jeanne d'Arc*, qui s'efforçait de mettre l'Église hors de cause. Cet ouvrage reçut un soutien officiel de la papauté⁵¹. Henri Wallon considère que les voix de Jeanne viennent bien de Dieu et que le véritable responsable de sa condamnation est Pierre Cauchon. Cette façon de voir est reprise par des auteurs comme Marius Sepet (1869). Sans surprise, ces auteurs laïcs sont relayés à la fin du siècle par des historiens ecclésiastiques, comme l'abbé Henri Debout (*Jeanne d'Arc*, 1890), le jésuite Ayroles (*La vraie Jeanne d'Arc*, 5 vol., 1890-1901) ou le chanoine Philippe-Hector Dunand, par ailleurs éditeur de l'ouvrage de Richer⁵². Curieusement, Dunand qualifie l'école catholique d'*école française* et l'école rationaliste d'*école anglaise*, ce qui est une manière de la déconsidérer.

Ces historiens catholiques ont permis à l'Église de se réapproprier la figure de Jeanne, longtemps tenue à l'écart en raison de sa condam-

48. Auguste Vallet de Viriville (1862-1865), Gaston Du Fresne de Beaucourt (1881-1891).

49. Charles Marie de Robillard de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Rouen, 1869 ; Id., *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Rouen, Cagniard, 1890.

50. Henri Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2 vol., 1860 (nombreuses rééditions au XIX^e siècle). L'auteur de ce livre fut également un homme politique : c'est lui qui a proposé en 1875 l'amendement qui est à l'origine de la III^e République (« Amendement Wallon »).

51. L'édition de 1876 du livre d'Henri Wallon s'ouvre par un bref du pape Pie IX (1846-1878).

52. Philippe-Hector Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, 1904. Cet ouvrage reçut le prix Marcellin Guérin de l'Académie française.

nation par un tribunal ecclésiastique. Pendant des siècles, le procès en nullité n'avait pas suffi à remettre Jeanne à l'honneur : c'est seulement au XIX^e siècle qu'a lieu sa véritable réhabilitation. Rien ne s'oppose plus à sa marche vers la sainteté. Dès lors est enclenché le long processus en vue de la canonisation. Jeanne est déclarée « vénérable » en 1869, puis béatifiée en 1909. Désormais « bienheureuse », Jeanne peut être officiellement vénérée et de nombreuses statues (souvent en plâtre) apparaissent dans les églises françaises. À une époque marquée par l'hostilité entre l'Église et la République, la figure de Jeanne est revendiquée par les deux parties. Pendant la guerre de 1914-1918, elle est souvent priée ou invoquée par les poilus (de même que Thérèse de Lisieux). À l'issue de la guerre, les deux France sont en voie de réconciliation. Au cours de la même année 1920, Jeanne est canonisée par le pape Benoît XV et déclarée héroïne nationale par le gouvernement français.

Conclusion

Jeanne est une figure hors norme. De son vivant, elle a joué un rôle primordial en se disant envoyée de Dieu. Elle a bien rempli sa mission, qui était de délivrer Orléans et de faire sacrer le roi Charles VII. Mais elle a bientôt été prise et livrée aux Anglais, qui la font condamner dans un procès d'Église. Ce procès est officiellement annulé vingt-cinq ans plus tard, mais cela ne suffit pas à réhabiliter cette héroïne, qui va susciter des passions contradictoires pendant des siècles. Exaltée dans le premier XX^e siècle, elle est alors honorée à la fois par les catholiques et par les républicains laïcs.

Ce répit est de courte durée. Au cours de l'occupation des années 1940-1944, par exemple, son souvenir est convoqué par les Allemands et les collaborateurs, qui en font un porte-drapeau contre les Anglais, devenus les ennemis de la France du régime de Vichy. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit récupérée par le parti d'extrême droite qui est l'héritier de ce régime. Au XXI^e siècle encore, il est difficile d'étudier l'histoire de Jeanne sereinement, sans déclencher la polémique. Un certain nombre d'universitaires s'y sont essayés⁵³, mais ils se sont

53. Philippe Contamine, Olivier Bouzy & Xavier Hélary, *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2012. Colette Beaune, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004 ; *Ead.*, *Jeanne d'Arc, vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2008. Olivier Bouzy, *Jeanne d'Arc, l'histoire à l'endroit*, Tours, CLD éditions, 2006. François Neveux

heurtés aux légendes tenaces qui entourent l'histoire de Jeanne, qui aurait été une bâtarde de la famille royale des Valois et ne serait pas morte sur le bûcher ! Si elle est toujours l'objet de manifestations officielles à Orléans, chaque année le 8 mai, elle est aussi célébrée par l'extrême droite, le 1^{er} mai.

Depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours, Jeanne apparaît comme une figure politique. Il est très difficile d'étudier son cas avec sérénité. Elle est pourtant l'un des personnages historiques les plus attachants et aussi l'un des mieux connus du Moyen Âge, grâce à ses deux procès, sources incomparables, qu'il faut continuer à étudier avec l'esprit critique des véritables historiens.

OUEN (Office universitaire d'études normandes)
Université de Caen Normandie

(éd.), *De l'hérétique à la sainte...*, *op. cit.*, 2012. Valérie Toureille, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2020.